

IUT SAINT-DENIS : L'ÉPILOGUE D'UNE MANIPULATION SANS PRÉCÉDENT

« Résister c'est le fond de la vertu »
Balzac

Les historiens qui se pencheront sur l'affaire dite de l'IUT de Saint-Denis se poseront deux questions : comment une telle manipulation a-t-elle pu prospérer pendant plus de quatre ans ? Comment de telles balivernes ont-elles pu être relayées en boucle par les journalistes ?

Pour tous les autres, cette délirante affaire ne cesse d'interpeler et les questions fusent.

Comment un collègue parfaitement innocent a-t-il pu faire, à peu près chaque jour, la une de diverses rubriques de journaux ? Comment un collègue parfaitement agnostique, d'une grande tolérance et d'une parfaite intégrité a-t-il pu être accusé d'être un islamiste extrémiste de surcroît doté d'une forte propension à mettre sur pied un système de fausses factures et à détourner des fonds publics (200 000 euros ! Rien de moins) ? Tout cela ne s'est pas déroulé dans une république bananière mais au sein de la République française et de son Université !

Comme nous n'avions cessé de l'affirmer depuis le premier jour, **ces accusations étaient pures fadaïses et les différents rapports internes l'ont bien révélé. Il n'y a jamais eu de détournement de fonds et les dysfonctionnements n'existaient que dans l'imagination du directeur de l'IUT.** Un audit financier interne (transmis à la police) mené avec une grande rigueur révéla que ces accusations relevaient du comique et qu'il était curieux qu'un organisme comme l'IGAENR (Inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche) les ait reprises ! Curieux en effet. Quant à l'affaire du local de prières, l'association qui la gérât ne dépendait ni de notre collègue ni de l'IUT mais il était tellement plus commode de charger plus encore l'ambulance. Au demeurant, et sur ce plan encore, d'aucuns ne manqueront de constater que ni le conseil disciplinaire ni la police n'ont arrêté de coupables des prières alléguées de façon spectaculaire par le Directeur de l'IUT, ce qui n'a pas manqué de le rendre éligible au prix de la laïcité d'une officine très confidentielle en présence d'un premier ministre dont tout le monde a déjà oublié le nom.

Notre collègue Rachid dans une première décision de la section disciplinaire de son université, en date du 27.11.2015, a été « blanchi » pour les accusations portées contre lui mais curieusement cette même section lui infligea un blâme pour un motif futile, il avait « méconnu le volume d'heures et les intitulés des matières sur les états de service prévisionnel » ! Un gag ! Mais un gag tragique ! **La section disciplinaire du CNESER (l'équivalent de la cour d'appel) dans sa session du 12.12.2017 a fait, fort justement, un sort à ce blâme**, rappelant au passage le « climat de tension exacerbé » dans lequel s'inscrivait cette affaire. Ainsi donc, **notre collègue est définitivement et totalement relaxé des accusations portées à son encontre** et relayées par de nombreux médias. Justement s'agissant de ceux-ci, **l'hebdomadaire Marianne qui avait diffamé notre collègue a été condamné pour diffamation le 4.10.2016, jugement confirmé par la Cour d'Appel de Paris le 7.02.2018** et ce n'est pas fini.

Comme nous n'avons cessé de le dire et de le répéter, **toute cette sombre histoire n'était qu'une manipulation visant à écarter un collègue devenu gênant. D'ailleurs, il a obtenu une décision du Tribunal Administratif de Montreuil en date du 24.03.2015 condamnant l'Université pour un acte accompli par le Directeur de l'IUT, jugement qui a été purement et simplement ignoré par celui-ci dans ses effets.**

Toutes ces accusations à l'encontre de notre collègue étaient inventées de toutes pièces, mais pour quels objectifs et au profit de qui ? Le problème est que cette sinistre farce a duré plus de quatre ans et que l'institution universitaire qui aurait dû protéger notre collègue ne l'a pas fait. **Notre collègue Rachid ZOUHHAD qui a subi un lynchage ignoble n'a, malgré ses multiples demandes, jamais pu bénéficier de la protection fonctionnelle, pourquoi ?**

Curieusement, tous les médias qui ne cessaient de dépeindre notre collègue en affreux « barbu » et en escroc notoire sont devenus fort discrets ! Esquissent-ils un mea culpa ? Que Nenni ! Ils sont déjà passés à autre chose. On détruit des vies mais qu'importe, les tirages ont augmenté et n'est-ce pas le principal ? Et puis, on ne va pas risquer sa carrière pour un universitaire avec un tel nom !

Pour tous ceux qui doutent de l'action syndicale et de son efficacité, nous posons une question : quelles autres organisations auraient durant toutes ces années où tout semblait s'écrouler fait front ? Notre Syndicat **SupAutonome**, et la confédération FO dans son ensemble, ont soutenu Rachid et après des combats interminables, ceux que l'on présente volontiers comme des Don Quichotte ont ébranlé les moulins. Nous n'aurons de cesse que les moulins qui ont diffamé notre collègue et sali son honneur, s'écroulent au pied de la justice du peuple et nous continuerons de défendre les droits de nos collègues injustement accusés et lynchés médiatiquement.

On ne gagne rien à tourner la tête quand un collègue est victime d'une telle cabale. Ce qui est arrivé à notre collègue peut nous arriver à tous, car à la vérité, dans notre Université, les enseignants-chercheurs sont peu protégés et ils sont à la merci du pouvoir arbitraire, qui, depuis le vote de la loi LRU n'a cessé de faire sentir son arrogance croissante.

Alors oui, plus que jamais l'action collective et la solidarité doivent être à l'ordre du jour et « *qui veut sauver sa vie la perdra* ». La relecture du poème de Martin Niemöller : « *quand ils sont venus chercher...* », finira de nous rappeler que le sort d'un collègue est nécessairement le nôtre et la préservation de notre sort passe par un engagement dans un syndicat qui défend activement les sorts collectifs et individuels, comme le fait **SupAutonome-FO**.